
DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 05 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, ~~Bernard MOLITOR~~, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, ~~Franck HUGOT~~, Angélique DUCHESNE, Aurore WALEMME, ~~Valéry ANSELOT~~, Peggy QUINZIN BERNARD, Guillaume PIERART, ~~Thierry LEMOINE~~, Ludovic COMEAU.

Absents excusés :

- Mr Bernard MOLITOR a donné procuration à Mr Didier CARETTE
- Mr Valéry ANSELOT a donné procuration à Mr Frédéric DARCHU
- Mr Franck HUGOT a donné procuration à Mme Sandra BROGNET

Absent :

- Mr Thierry LEMOINE

Date de convocation : 27 septembre - **Date d'affichage :** 06 octobre

Nombre de Conseillers présents : 11 **Qui ont pris part aux délibérations :** 14

Secrétaire de séance : Stéphanie LAMANT,

Demande de subvention à la Région - Réhabilitation des équipements sportifs du Stade André WASTIAUX

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de son intention de procéder à la Réhabilitation des équipements sportifs du Stade André WASTIAUX.

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre « Equipements sportifs » à la Région

Le projet est estimé à **65 948.22€ HT** et le montant de la subvention sollicitée est de :

- **32 974 € HT pour les travaux soit à hauteur de 50 % maximum**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée acceptent à l'unanimité cette proposition de:

- **DECIDER** la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- **SOLLICITER** l'attribution des subventions au titre de la subvention « Equipements Sportifs - La Région
- **DEMANDER** que cette dépense soit inscrite au Budget
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Sandra BROGNET, Maire

Publié sur le site internet le 27/10/23